

## **Programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030 - Consultation publique sur la révision du consensus européen pour le développement**

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

### 1) Introduction

---

L'année 2015 a été une étape stratégique pour la gouvernance mondiale, l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Elle a marqué la date butoir des objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations unies et a été l'occasion de mener une réflexion sur les progrès accomplis à ce jour et les défis à relever pour poursuivre la tâche inachevée. Au cours de l'année 2015 a également été organisée une série de conférences et de sommets internationaux historiques [le [cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe \(2015-2030\)](#), le [programme d'action d'Addis-Abeba](#), le [programme de développement durable à l'horizon 2030](#) et l'[accord de Paris](#) adopté lors de la COP 21 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques] qui ont conjointement redéfini la manière dont la communauté internationale, y compris l'Union européenne, s'emploiera à atteindre le développement durable et l'élimination de la pauvreté pendant de nombreuses années.

Contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, il est important de noter que le Programme 2030, y compris ses dix-sept objectifs de développement durable, est un programme universel qui s'applique à tous les pays. Il reflète nombre de valeurs et d'intérêts européens fondamentaux et fournit un cadre international pour relever des défis mondiaux tels que le changement climatique. La réponse de l'Union européenne à l'Agenda 2030 consiste à aller de l'avant en empruntant différentes voies:

- premièrement, dans le cadre des efforts déployés par l'Union pour mettre en œuvre le Programme 2030, le [programme de travail de la Commission pour 2016](#) annonce une initiative concernant les prochaines étapes pour un avenir européen durable qui expliquera de quelle façon l'Union contribue à la réalisation des objectifs de développement durable et élaborera les aspects internes et externes des politiques de l'UE favorisant la mise en œuvre des objectifs de développement durable;
- deuxièmement, la haute Représentante présentera la [stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité](#) qui devrait guider les différentes politiques extérieures de l'Union, contribuant à la vision globale d'un monde plus stable, plus prospère et plus sûr. Elle doit définir l'orientation stratégique pour la gamme complète des actions extérieures de l'Union et, à ce titre, permettre d'orienter la mise en œuvre européenne de l'Agenda 2030 en matière d'action extérieure;
- troisièmement, l'UE reverra sa politique de coopération en matière de développement. Les principaux documents stratégiques existant (y compris le [le consensus européen pour le développement de 2005](#) et le [programme pour le changement de 2011](#)) sont actuellement articulés autour des objectifs du Millénaire pour le développement et doivent être adaptés pour incorporer l'Agenda 2030. Étant donné son importance directe pour les relations générales de l'UE avec les pays en développement, cette révision se fera en cohérence totale avec les travaux en cours sur l'avenir du partenariat entre l'UE et les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre d'un après-[Cotonou](#).

Les avis recueillis lors de la présente consultation serviront de base pour définir la voie à suivre concernant les initiatives ci-dessus et en particulier la révision du consensus européen pour le développement et d'autres aspects extérieurs de la mise en œuvre du Programme 2030. La consultation vise à connaître votre opinion sur **la manière dont la politique de développement, dans le contexte de l'action extérieure de l'UE telle que prévue par le traité de Lisbonne,** devrait répondre à l'ensemble de conférences et de sommets importants de 2015 ainsi qu'aux changements rapides que connaît le monde.

Les avis exprimés pourront ne s'appliquer qu'aux institutions de l'UE ou aussi bien à l'Union qu'à ses États membres – cela devrait être précisé dans votre réponse. Cette consultation publique ouverte durera 12 semaines, du 30 mai 2016 au 21 août 2016. Une brève synthèse et une analyse de toutes les contributions à cette consultation seront rendues publiques en novembre 2016 et l'ensemble des contributions individuelles sera également disponible sur le site web de la consultation (sauf si les répondants demandent que leur contribution ne soit pas rendue publique).

## 2) Informations sur les répondants

---

- \* 2.1 Les contributions reçues peuvent être publiées sur le site web de la Commission, avec la mention de l'identité de leur auteur. Veuillez indiquer votre préférence pour la publication de votre réponse.

Veuillez noter que, quel que soit votre choix, votre contribution peut faire l'objet d'une demande d'accès aux documents en vertu du [règlement n° 1049/2001](#) relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Dans pareils cas, la demande sera évaluée par rapport aux conditions définies dans ce règlement et conformément aux [règles applicables en matière de protection des données](#).

- Je ne consens pas à la publication de ma contribution
- Ma contribution peut être publiée mais je souhaite garder l'anonymat; je déclare que son contenu n'est pas soumis à des restrictions de droit d'auteur qui empêcheraient sa publication
- Ma contribution peut être publiée sous le nom indiqué; je déclare que son contenu n'est pas soumis à des restrictions de droit d'auteur qui empêcheraient sa publication

- \* 2.2 Êtes-vous inscrit au registre de transparence de l'UE?

Veuillez noter ce qui suit: les organisations, réseaux, plateformes ou personnes agissant en qualité d'indépendants participant à des activités visant à influencer le processus décisionnel de l'UE sont tenus de s'inscrire au registre de transparence. Lors de l'analyse des réponses à une consultation, les contributions des personnes ou entités qui choisissent de ne pas s'inscrire au registre seront traitées comme des contributions individuelles (sauf si ces personnes ou entités sont reconnues en tant qu'acteurs représentatifs par des dispositions du traité, le dialogue social européen, les articles 154 et 155 du TFUE).

- Oui
- Non

- \* 2.2.1 Si oui, quel est votre numéro d'enregistrement?

255817822935-61

- \* 2.3 Nom (entité ou individu à titre personnel)

Coalition Eau

2.5 À quel profil correspondez-vous?

- Institution gouvernementale / administration publique
- Université / organisme universitaire
- Société civile (y compris organisation non gouvernementale, organisation politique spécialisée, groupe de réflexion)
- Organisation internationale
- Secteur privé ou société privée
- Citoyen / particulier
- Autre

2.6 Veuillez préciser

\* 2.7 Quel est votre lieu de résidence (si vous répondez en tant que particulier) ou où est situé le siège de votre organisation (si vous répondez pour le compte d'une organisation)?

- Dans l'un des 28 États membres de l'UE
- Autre

2.8 Veuillez préciser

### 3) Contexte: pourquoi un changement s'impose

---

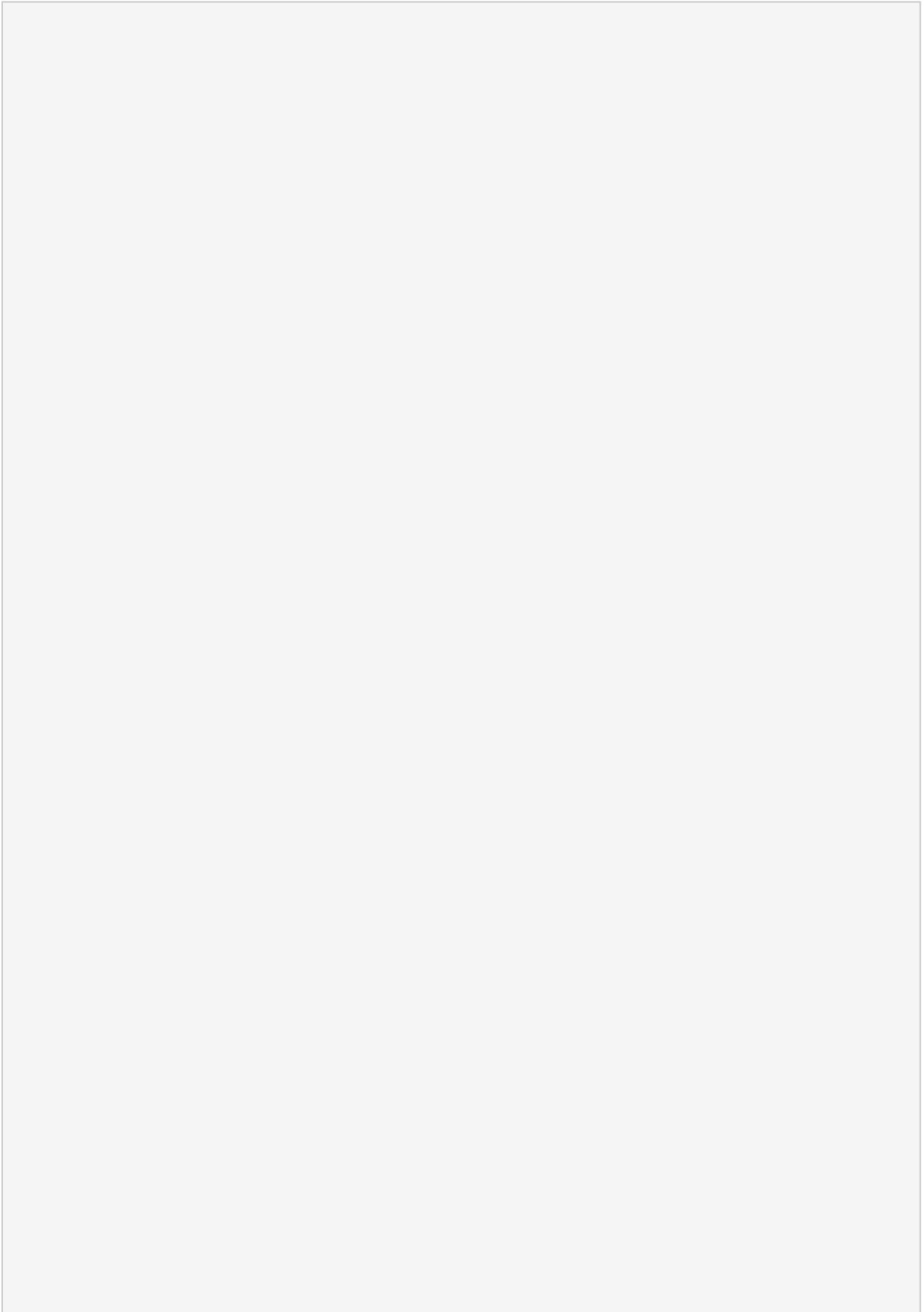
L'UE et ses États membres sont déterminés à mettre en œuvre le Programme 2030 au moyen d'actions intérieures et extérieures ainsi qu'à contribuer à la bonne mise en œuvre de l'accord de Paris, étant donné les fortes interconnexions. Dans ce contexte, nos politiques devraient tenir compte de l'évolution des conditions et tendances mondiales afin de veiller à ce qu'elles restent adaptées à leur objectif à l'horizon de 2030.

Le paysage mondial a considérablement changé par rapport à l'époque de l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement. Si beaucoup a déjà été fait en permettant à plus d'un milliard de personnes de sortir de l'extrême pauvreté depuis 1990, d'importants défis demeurent et de nouveaux apparaissent. Au niveau mondial, plus de 800 millions d'êtres humains continuent à vivre avec moins de 1,25 dollar par jour. Le monde connaît de multiples conflits et tensions dans le domaine de la sécurité, il traverse des crises complexes sur le plan humanitaire et de la santé mondiale, il est témoin de détériorations des droits de l'homme, de la dégradation de l'environnement, de la raréfaction des ressources, de l'urbanisation et de la migration. Les mouvements migratoires dans le monde continueront d'avoir des répercussions importantes et constituent à la fois un risque et une opportunité. L'Union européenne doit relever des défis mondiaux en matière de sécurité, en s'attaquant notamment aux causes profondes de conflit et d'instabilité et en luttant contre l'extrémisme violent. Le changement climatique peut aggraver encore ces problèmes et mettre sérieusement à mal les progrès accomplis. Ces changements importants comprennent des tendances démographiques, une nouvelle répartition des richesses et du pouvoir entre les pays et en leur sein, la poursuite de la mondialisation des économies et des chaînes de valeurs, une évolution de la géographie de la pauvreté et la prolifération des acteurs œuvrant au développement. Les projections indiquent également qu'il reste d'importants défis à relever (par exemple, la poursuite d'une urbanisation sans précédent et d'autres enjeux démographiques dont le vieillissement de la société dans certains pays et la possibilité d'un dividende démographique dans d'autres). Une attention soutenue sera accordée à un voisinage démocratique, stable et prospère. Une révision de la politique de développement de l'UE devrait prendre ces tendances en considération (y compris en anticipant celles qui demeureront primordiales à l'avenir) tout en maintenant le cap de l'éradication de la pauvreté et en achevant le travail commencé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, le consensus européen doit également s'adapter au traité de Lisbonne, qui prévoit d'inscrire toutes les politiques d'action extérieure dans les cadres définis et de poursuivre les principes des objectifs visés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne. En particulier, la cohérence entre les différents domaines de l'action extérieure de l'UE et entre les politiques extérieures et intérieures est déterminante.

L'UE devra faire face à ces nouveaux défis mondiaux, dont beaucoup nécessitent une action politique coordonnée aux niveaux national, régional et mondial. Le Programme 2030 établit un cadre qui pourra nous guider dans cette tâche.

3.1 Il existe une série de tendances mondiales clés (par exemple, le changement de la géographie et la gravité de la pauvreté; les défis liés au changement climatique ainsi que les défis d'ordre politique, économique, social, démographique, sécuritaire, environnemental ou technologique) qui influenceront sur l'avenir du développement et la mise en œuvre du Programme 2030. Laquelle de ces tendances vous semble la plus importante?



Il est difficile de choisir une tendance tant tous les enjeux globaux sont interdépendants. La réponse doit être holistique et intégrée : c'est l'essence-même du cadre des Objectifs de Développement Durable. La prochaine politique de développement de l'UE doit s'efforcer d'adopter une vision intégrée, capable de capturer l'approche systémique et intersectorielle de l'agenda.

Parmi les tendances mondiales clés, les défis liés à l'eau et à l'assainissement sont majeurs et impactent toutes les dimensions du développement durable (sociale, économique, environnementale). Dans ce domaine, nous identifions de nombreux enjeux : l'universalité de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (l'assainissement accusant un fort retard), la réduction des inégalités (entre pays, mais aussi dans les pays), la qualité des ressources en eau, la bonne gestion et l'efficacité des usages, le partage des ressources, la préservation des ressources et des écosystèmes, la prévention et la réponse aux crises liées à l'eau.

Alors qu'il constitue un droit humain fondamental, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène reste une problématique majeure de santé publique :

- 1,8 milliard de personnes consomment une eau contaminée par des matières fécales (JMP 2014) et 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès à des installations sanitaires (JMP 2015).
- 842000 décès dus aux maladies diarrhéiques chaque année pourraient être évités par l'eau améliorée, l'assainissement et l'hygiène (OMS, 2014).
- Le manque d'eau de qualité, d'assainissement et d'hygiène sont des contributeurs majeurs aux maladies tropicales négligées comme la schistosomiase, le trachome et les vers intestinaux, qui touchent plus de 1,5 milliard de personnes chaque année.
- 161 millions d'enfants souffrent de retard de croissance ou malnutrition chronique, liée au manque d'eau et d'assainissement, en particulier à la défécation en plein air.

Le changement climatique est une menace qui risque de réduire à néant les efforts pour le développement durable, en particulier dans le domaine de l'eau. Le changement climatique affectera les Hommes - et en premier les populations les plus vulnérables - principalement au travers de problèmes liés à l'eau : modification des régimes de précipitations, du ruissellement, augmentation du niveau de la mer, processus de désertification, catastrophes naturelles liées à l'eau... Avec des impacts considérables sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'agriculture, l'énergie, les écosystèmes aquatiques, la stabilité et la paix...

Des rapports récents ont alerté sur ces enjeux liés à l'eau :

- Le Rapport 2016 sur les risques mondiaux, du Forum Economique Mondial, identifie les crises liées à l'eau comme le risque numéro un pour les économies, l'environnement et l'humanité dans les 10 prochaines années.
- Selon le rapport « High and Dry » de la Banque Mondiale, la raréfaction de l'eau exacerbée par le changement climatique, couplée à une mauvaise gouvernance, pourrait amener certaines régions à accuser un recul du PIB de l'ordre de 6 %, provoquer des migrations et déclencher des conflits.

### 3.2 Comment les politiques de l'UE, et la politique de développement en particulier, devraient-elles mieux saisir les opportunités et minimiser les aspects négatifs de la tendance que vous avez indiquée à la question précédente?

La politique de développement de l'UE devrait :

- Etre une politique globale couvrant tous les aspects du développement durable, reconnaissant l'interdépendance des enjeux et les liens entre secteurs.
- Se concentrer sur l'appui aux pays et aux populations les plus vulnérables, qui ont le moins de capacités domestiques pour répondre aux enjeux globaux.
- Se concentrer en priorité sur le renforcement de la gouvernance et des capacités, sur le soutien aux dispositifs locaux et nationaux, humains, techniques, économiques, de nature à relayer l'aide et à s'en dispenser.
- Prévenir les situations de catastrophes, assurer une meilleure préparation et une coordination avec la phase d'appui au développement durable.
- Appliquer les principes de l'efficacité de l'aide (développés lors des Conférences de Rome, Paris, Accra, Busan). En vertu du principe d'alignement, l'accès à l'eau et à l'assainissement et la bonne gestion des ressources en eau devrait faire partie des priorités de l'UE, puisque de nombreux pays partenaires en font un enjeu majeur (voir par exemple « 2025 Africa Water Vision »). Egalement, 93% des contributions nationales des pays pour la COP21 qui comprennent un volet adaptation mentionnent l'eau comme une priorité.
- Appliquer une véritable cohérence des politiques pour le développement durable. Cette cohérence doit s'appliquer à l'UE et ses Etats-membres, être contraignante et couvrir toutes les politiques relatives aux domaines de l'Agenda 2030.

En outre, la politique de développement de l'UE pourrait identifier des domaines d'action qui peuvent produire des résultats durables par rapport à des objectifs politiques multiples. Au regard de ses impacts et de ses liens sur la plupart des ODD, l'accès universel à l'eau et à l'assainissement et une gestion durable et équitable des ressources en eau devraient être identifiés comme une priorité de l'UE. En effet, les progrès de l'ODD 6 sont une condition préalable au progrès de nombreuses cibles :

- ODD 1 (pauvreté) : l'eau est un des « besoins de base » auxquels fait référence la cible 1.4; l'eau est essentielle pour lutter contre la vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes (cible 1.5).
- ODD 2 (sécurité alimentaire) : la production agricole est étroitement dépendante des ressources en eau ; de nombreux cas de malnutrition sont dus à un manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène.
- ODD 3 (santé) : les maladies liées à l'eau et à la pollution de l'

eau sont explicitement citées dans les cibles 3.3 et 3.9.

- ODD 4 (éducation) : un meilleur accès à l'eau augmente les chances des enfants d'accéder à l'éducation.
- ODD 5 (égalité des genres) : les femmes et les filles sont souvent les responsables de la collecte d'eau dans de nombreux pays.
- ODD 6 (eau propre et assainissement).
- ODD 7 (énergie) : l'énergie hydraulique fait partie des énergies renouvelables (cible 7.2) ;
- ODD 8 (croissance économique) : la cible 8.4 mentionne « l'efficacité de l'utilisation des ressources » pour la croissance économique.
- ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) : la cible 9.4 mentionne « une utilisation plus rationnelle des ressources ».
- ODD 10 (inégalités) : il existe de grandes inégalités dans l'accès aux ressources en eau et aux services d'eau et d'assainissement entre pays et au sein des pays.
- ODD 11 (villes) : l'eau fait partie des services urbains essentiels (cible 11.1), la cible 11.5 mentionne les catastrophes liées à l'eau.
- ODD 12 (consommation et production responsables) : la cible 12.2 fait appel à « une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles », et la cible 12.4 à réduire les déversements dans l'eau.
- ODD 13 (changement climatique) : l'eau est le principal vecteur par lequel le changement climatique affecte les êtres humains et l'environnement : la bonne gestion de l'eau est indispensable pour l'atténuation et l'adaptation.
- ODD 14 (vie aquatique) : la gestion durable des eaux douces est importante pour la mer et les océans.
- ODD 15 (vie terrestre) : la cible 15.1 notamment vise à « garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes » et la cible 15.8 à « atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques ».
- ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) : la rareté et la mauvaise gestion de l'eau sont parfois source de tension et de conflit.

#### 4) Priorités de notre action future: ce qu'il faut faire

---

La mise en œuvre du Programme 2030 exigera des efforts soutenus de l'UE afin de promouvoir un monde plus juste, en mettant notamment l'accent sur la nécessité de prendre en compte l'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes. La paix, l'inclusion, l'égalité et la bonne gouvernance, y compris la démocratie, la responsabilité, l'État de droit, les droits de l'homme et la non-discrimination, nécessiteront une attention particulière. Le Programme 2030 passe également par la reconnaissance de l'étroite interdépendance entre pauvreté, problèmes sociaux, transformation économique, changement climatique et problèmes environnementaux.

Pour éradiquer la pauvreté, la politique de développement de l'UE devra prendre en compte les principales tendances démographiques et environnementales, y compris les enjeux liés au changement climatique, et concentrer ses efforts sur les pays les moins avancés et les États fragiles. L'UE devra également renforcer son approche de la fragilité et des conflits, en favorisant la résilience et la sécurité (étant donné que l'on prévoit qu'une proportion croissante de la population pauvre dans le monde vivra dans des États fragiles et touchés par un conflit), protéger les biens publics mondiaux et préserver nos ressources naturelles comme condition préalable à une croissance durable. Sa politique de développement devra également traiter de la paix et de la sécurité, y compris la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des risques et des opportunités liés aux flux migratoires. La lutte contre les inégalités sociales et économiques (tant au sein des pays qu'entre eux) est un élément crucial du Programme 2030, à l'instar de la lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique. La création d'emplois constituera un défi important et le secteur privé a un rôle actif à jouer à cet égard. Pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra identifier et atteindre les personnes à travers le monde qui ne profitent pas encore du progrès, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Pour obtenir des résultats durables, la politique de développement de l'UE devra favoriser les transformations et promouvoir une croissance inclusive et durable. Les moteurs d'une croissance durable inclusive que sont le développement humain, les énergies renouvelables, l'agriculture et la pêche durables, ainsi que des océans sains et résilients, devraient constituer une part importante de ses efforts pour mettre en œuvre le nouveau Programme, à l'instar des efforts visant à combattre la faim et la sous-alimentation. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera une approche intégrée et pluridimensionnelle du développement humain. Elle exigera également que nous prenions en compte des facteurs de changement tels que le développement urbain durable et l'utilisation pertinente des technologies de l'information et de la communication. Notre politique de développement devra initier et identifier de nouvelles façons d'établir des partenariats avec les entreprises afin d'assurer une croissance, une industrialisation et une innovation durables et inclusives. La mise en œuvre du Programme 2030 requerra aussi la coopération avec les pays et régions partenaires en matière de sciences, de technologie et d'innovation. Dans tous les aspects de son action extérieure, l'UE devra veiller à ce que ses approches, y compris la coopération au développement, soient propices à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030. L'Union devra également redoubler d'efforts pour promouvoir davantage de cohérence entre ses politiques et son action intérieure et extérieure.

#### 4.1 Comment l'UE peut-elle mieux tenir compte des liens entre la réalisation des objectifs de développement durable, l'accord de Paris sur le changement climatique et les défis mondiaux à relever en matière de développement durable?

Les ODD et l'Accord de Paris sur le changement climatique sont interdépendants. Les ODD ne pourront être atteints sans une action urgente pour atténuer et s'adapter au changement climatique. L'UE doit donc s'assurer d'une réelle cohérence des politiques pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique, qui s'inscrive dans une stratégie globale couvrant à la fois la politique extérieure et la politique interne.

La politique de développement de l'UE doit être alignée avec les objectifs de développement durable et les plans nationaux pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, et soutenir la mise en œuvre des contributions nationales présentées dans l'accord de Paris. Les populations les plus vulnérables, qui font face aux plus grands défis tant en termes de développement durable que d'adaptation au changement climatique, doivent être au cœur de la politique de développement européenne.

En tant que bailleur et leader mondial sur le changement climatique, l'UE doit veiller à ce que le financement international de l'adaptation soit additionnel à celui du développement et qu'il vise à assurer l'atteinte des ODD de façon durable face aux changements climatiques. L'utilisation d'indicateurs sensibles au climat pour les politiques et les programmes de développement durable de l'UE et de ses États membres doit être encouragée.

En outre, le fait d'axer les financements de développement sur l'eau permet aussi de faire le lien avec le changement climatique puisque l'eau est le premier vecteur par lequel les changements climatiques impacteront les sociétés et les écosystèmes. L'accès à l'eau potable, à l'assainissement, ainsi qu'à l'eau agricole, vecteurs de développement, sont des éléments essentiels pour renforcer la résilience des populations, en particulier des plus vulnérables, tandis que la gestion intégrée des ressources en eau est un élément central de la lutte contre le changement climatique. Enfin, la prévention et la préparation de la réponse aux crises liées à l'eau sont nécessaires pour faire face aux événements climatiques extrêmes.

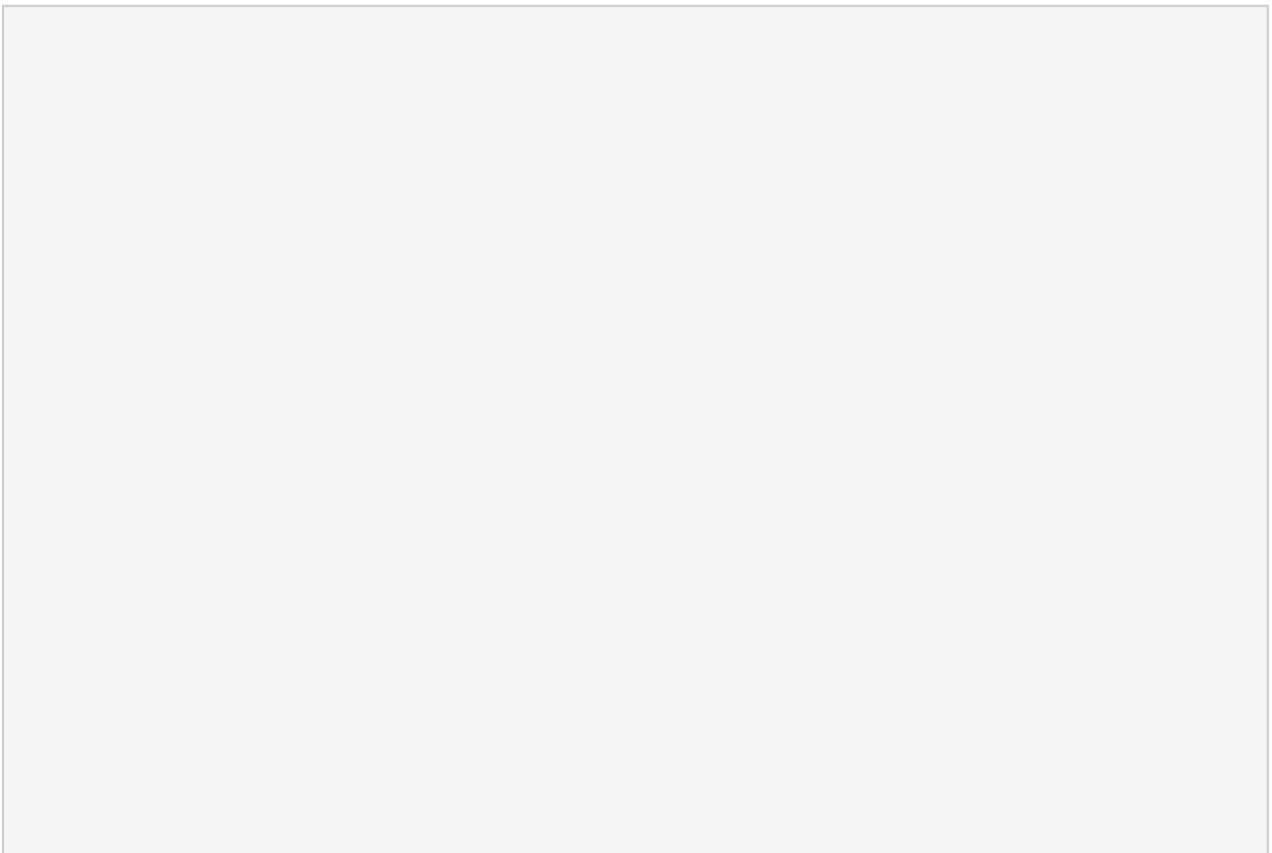
#### 4.2 Comment l'UE devrait-elle renforcer l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans ses politiques intérieures et extérieures, et en particulier dans sa politique de développement?

La politique de développement doit être une politique globale couvrant tous les aspects du développement durable, reconnaissant l'interdépendance des enjeux et les liens entre secteurs. Les programmes doivent inclure des objectifs et des indicateurs relatifs aux 3 dimensions du développement durable.

Les politiques de l'UE peuvent en outre prioriser l'action sur les domaines thématiques - tels que l'accès à l'eau et à l'assainissement, la préservation et la bonne gestion des ressources en eau - qui recourent les trois dimensions du développement durable en permettant le développement socio-économique des populations et des pays, tout en préservant l'environnement.

Cela signifie également un renforcement des alliances entre domaines thématiques (les différents ODD), ce qui peut entraîner de nouveaux arrangements institutionnels au niveau des politiques et des institutions de l'UE (changement dans la description des postes, renforcement des partenariats entre directions de la Commission, processus interministériels et multi-acteurs, planification coordonnée entre secteurs - comme pour la WASH et la nutrition par exemple).

#### 4.3 Quels sont les changements majeurs que vous aimeriez voir dans le cadre de la politique de développement de l'UE?



La nouvelle politique devrait reconnaître le rôle crucial de l'ODD 6 pour l'atteinte de l'ensemble des ODD (voir réponse 3.2).

L'importance centrale de l'eau et l'assainissement pour le développement durable a en effet été négligée dans l'Agenda for Change. L'eau a été intégrée comme une question secondaire, avec l'objectif de mettre en évidence l'effet de levier de l'eau sur les secteurs économiques (notamment agriculture et énergie), ce qui a donné lieu à une faible attribution de ressources dans ce domaine (81 millions dans le budget des biens publics mondiaux). L'UE devrait investir plus fortement pour l'eau, comme cela a été le cas par le passé. Dans le cadre de la période de programmation 2007-2013, plus de 2,5 milliards d'euros ont été engagés dans le secteur de l'eau, qui était un secteur de concentration dans 28 pays, principalement pour les actions d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Des initiatives importantes ont été lancées telles que la Facilité Eau ACP-UE (9e et 10e FED), laquelle a permis à tous types d'acteurs, européens ou des pays ACP, locaux ou nationaux, de mobiliser directement des fonds de l'Union européenne pour faire progresser le secteur de l'eau et de l'assainissement. Jouant le rôle d'effet levier pour d'autres cofinancements et répondant aux attentes des acteurs locaux, cet instrument a démontré sa pertinence et a connu un fort succès (comme en atteste l'évaluation en cours). La nouvelle politique de l'UE devrait bâtir sur la base des succès passés.

En outre, la politique de développement de l'UE devrait reconnaître que la réalisation de résultats durables exige un changement dans les comportements des partenaires au développement, y compris les institutions de l'UE et les États membres. Dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement, le Partenariat Assainissement et eau pour tous (Sanitation and Water for All - SWA) a identifié quatre comportements collaboratifs qui, s'ils sont adoptés par les pays et leurs partenaires au développement, dont l'UE, peuvent améliorer la façon dont les acteurs travaillent ensemble pour améliorer la performance du secteur à long terme. Ces 4 comportements collaboratifs sont :

1. Renforcer le leadership du gouvernement dans les processus de planification sectorielle
2. Renforcer et utiliser les dispositifs et systèmes nationaux
3. Utiliser une plateforme unique pour l'information et la responsabilité mutuelle
4. Définir des stratégies de financement viables pour l'eau et de l'assainissement

Enfin, d'après les données du Système de Notification des Pays Créanciers (SNPC) de l'OCDE, l'Union Européenne a engagé environ 2,66 milliards d'euros pour l'eau et l'assainissement dans les pays en développement entre 2010 et 2014, soit une moyenne d'environ 532 millions d'euros par an. Environ 28% de ces engagements sont destinés aux PMA tandis que les Pays à Revenus Intermédiaires en ont perçu environ 62%. Pour atteindre les ODD, l'APD devra être ciblée en priorité vers les pays où la capacité domestique à répondre aux enjeux est limitée, et vers les populations les plus vulnérables, afin de traiter les plus fortes inégalités. L'UE et ses États membres doivent s'engager vers une réalisation progressive de leur engagement d'affecter 0,7% du RNB à l'APD dans les pays en développement.

#### 4.4 Dans quels domaines susmentionnés souhaiteriez-vous qu'il y ait une plus grande cohérence entre la politique de développement et d'autres domaines de l'action extérieure de l'UE dans la mise en œuvre du Programme 2030?

L'UE doit veiller à ce que toutes ses politiques extérieures et intérieures contribuent à la réalisation des 17 ODD. Les politiques de l'UE ne doivent jamais faire obstacle aux droits de l'homme, à l'éradication de la pauvreté et à la lutte contre le changement climatique.

Dans le domaine de l'eau, il est nécessaire qu'il y ait une grande cohérence entre la coopération au développement de l'UE sur l'eau et l'action extérieure de l'UE dans différents domaines :

- Les droits de l'homme : les droits à l'eau et à l'assainissement ont été reconnus comme des droits humains par les Nations Unies. L'UE doit encourager et soutenir les gouvernements des pays partenaires pour fournir et maintenir les services, ainsi que traiter systématiquement les inégalités en matière d'accès, améliorer la transparence et la responsabilité, encourager et soutenir la construction d'une société civile forte.
- Le changement climatique : au regard de son importance pour l'atténuation et l'adaptation, l'accès et la bonne gestion de l'eau doivent être au cœur de l'action de l'UE sur le changement climatique.
- La prévention et la réponse aux crises humanitaires : 90% des catastrophes naturelles sont liées à l'eau (inondations, sécheresses, tempêtes et cyclones, etc) ; c'est pourquoi la prévention est cruciale dans ce domaine. Par ailleurs, l'accès à l'eau et l'assainissement constituent l'une des toutes premières priorités lorsque des populations sont victimes de crises humanitaires, qu'il s'agisse de catastrophes ou de conflits.
- La coopération transfrontalière : de nombreux cours d'eau internationaux ne sont pas régis par des accords entre Etats, ou les mécanismes de coordination ne sont pas effectifs.

#### 4.5 Dans quels domaines l'UE a-t-elle la plus grande valeur ajoutée en tant que partenaire du développement (par exemple, quels aspects de ses dispositions en matière de politique de développement, de dialogue ou de mise en œuvre ou dans quelle catégorie de pays)?

Droits humains : L'UE apporte une valeur ajoutée pour la promotion et la défense des droits de l'homme. Elle pourrait adopter un rôle de championne dans la défense des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement et travailler pour éradiquer progressivement les inégalités d'accès. Elle peut veiller à ce que les normes et principes des droits de l'homme guident les indicateurs et la mise en œuvre des ODD, pour assurer que la réalisation des ODD ne soit pas moins ambitieuse que les engagements existants.

Coordination : Faire face à la crise de l'eau et l'assainissement exige une action coordonnée et cohérente entre les partenaires de développement. L'UE ajoute de la valeur grâce à son pouvoir de coordination en tant qu'organisme multilatéral. L'UE peut rassembler des Etats membres et acteurs très divers impliqués dans le secteur, y compris à différentes échelles, du global au local (par exemple au travers d'instruments thématiques comme la Facilité eau) pour une planification coordonnée.

Financements : L'APD de l'UE et de ses Etats membres a un rôle catalytique à jouer pour la mise en œuvre de l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement. C'est d'ailleurs l'indicateur de moyen 6.a.1 : « Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics ». En effet, le déficit de financement est très important dans ce domaine : selon la Banque Mondiale, environ 200 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour atteindre les deux cibles de l'ODD 6 qui visent l'accès universel à l'eau (cible 6.1) et à l'assainissement et l'hygiène (6.2) d'ici 2030. Le manque de financement est l'un des principaux obstacles aux progrès dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Selon l'enquête de l'ONU-Eau de 2014 (rapport GLAAS), 33 pays africains sur 38 sondés considèrent que le financement actuel est insuffisant pour atteindre leurs objectifs pour l'eau et l'assainissement. Pour cette raison, l'APD reste indispensable dans certains pays, aux côtés d'autres sources de financement (budgets nationaux, tarifs, et autres transferts). L'UE et ses Etats membres doivent donc poursuivre, voire intensifier, leurs efforts dans ce domaine. L'UE apporte en outre principalement des financements sous forme de subventions, qui permettent de lever d'autres financements auprès des Etats membres notamment. Ceux-ci sont en outre indispensables pour contrebalancer le recours massif aux prêts concessionnels privilégié par de nombreux partenaires au développement, et pour continuer à intervenir (1) auprès des pays les plus pauvres, et (2) pour des actions dites « soft », comme l'appui à la gouvernance ou le renforcement de capacités.

#### 4.6 Comment l'UE peut-elle affiner sa politique de développement pour mieux lutter contre les inégalités – y compris l'inégalité entre les sexes – dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030?

Pour ne « laisser personne derrière » concernant l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement, il doit y avoir des incitations claires à fournir des services eau et assainissement durables pour tous et à assurer un partage et une gestion équitable des ressources en eau.

Afin de ne pas oublier certains quartiers ou villages, qui ne bénéficieront pas toute de suite d'un accès à l'eau et à l'assainissement « géré en toute sécurité » (indicateurs 6.1.1 et 6.2.1), l'UE doit prendre en compte les différentes modalités d'accès, sur la base d'une « échelle d'accès » qui reflète le niveau de service : accès de base ; service géré en toute sécurité ; au domicile et hors domicile (écoles, établissements de santé). Les indicateurs des programmes devraient donc être désagrégés par niveau de service.

Ces indicateurs devront aussi être désagrégés selon une série de critères (sexe, revenus, localisation, âge, etc.) afin d'assurer un suivi l'amélioration de l'accès pour les groupes défavorisés.

En outre, pour assurer un accès équitable pour tous il est très important de ne pas oublier le critère du droit à l'eau et l'assainissement de l'accès abordable aux services d'eau et d'assainissement (« affordability »), critère qui est présent dans la cible 6.1 mais est absent de l'indicateur retenu.

La programmation doit aller plus loin. S'assurer que les services de base sont accessibles à tous est essentiel, mais insuffisant, car les personnes vulnérables pourraient être exclues de l'utilisation des installations si les causes profondes de la stigmatisation et la discrimination ne sont pas traitées. Aborder les causes profondes de cette discrimination peut être fait par la consultation et la participation significative des groupes vulnérables à la définition des politiques et des programmes d'accès et de gestion de l'eau. Ce processus prendra plus de temps et les progrès seront plus difficiles à mesurer, mais il peut sans doute conduire à des services d'eau et d'assainissement et à une gestion de l'eau plus équitables et durables.

Concernant plus spécifiquement la question du genre, soulignons que les femmes et les filles sont les premières touchées par le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. En charge de la corvée d'eau, elles sont privées d'une scolarisation continue ou de l'exercice d'activités génératrices de revenus, facteurs d'émancipation économique et sociale. Cibler particulièrement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la politique de développement européenne permet donc de mettre l'accent sur la lutte contre l'inégalité entre les sexes.

#### 4.7 Comment la politique de développement de l'UE peut-elle contribuer davantage à la sécurité des personnes? Comment peut-elle permettre de traiter les causes profondes des conflits et de la fragilité et contribuer à la sécurité et résilience dans tous les pays où l'UE intervient?

L'UE doit identifier les causes profondes des conflits et des fragilités. La mauvaise gestion de l'eau, couplée aux pressions supplémentaires exercées par le changement climatique, a de fortes répercussions humaines, économiques et environnementales. Elle est un facteur d'instabilité majeur pour les populations qui doivent faire face à des situations ou des phénomènes climatiques extrêmes pouvant les contraindre au départ (réfugiés climatiques), à une concurrence exacerbée entre les différents usages de la ressource d'où des conflits (avec risques déplacements populations), à une pauvreté croissante facteur d'instabilité politique. Il y a aussi, à un niveau plus local, la question de l'insécurité des femmes qui n'ont pas d'endroit pour déféquer et doivent s'éloigner des villages et lieux de vie pour faire leurs besoins, s'exposant aux risques environnants.

Dès lors, en soutenant la bonne gestion de l'eau, l'UE peut prévenir certains conflits et la déstabilisation de territoires. Il faut soutenir des politiques et des projets de prévention des conflits et de promotion de la paix, à travers la création de forums de discussion sur la prévention et la gestion des conflits, et l'élaboration de cadres de concertation pluri-acteurs sur les ressources en eau, avec une forte participation de la société civile et des populations locales.

En outre, en soutenant l'accès et la bonne gestion de l'eau, l'UE permet aux populations s'adapter au changement climatique et à ses impacts. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'accès à l'eau agricole, la préservation de la ressource... permettent d'accroître la résilience des populations. Ceci place la question de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme l'une des clés de l'adaptation au changement climatique, afin de gérer les ressources en eau de manière optimale et durable.

Enfin, l'ensemble de la politique de développement européenne doit reposer sur une approche basée sur les droits humains, visant à traiter les causes profondes de la pauvreté et des inégalités. Elle doit rechercher la création de justice sociale, la stabilisation et la construction démocratique et le bon fonctionnement des Etats et des institutions.

4.8 Comment un consensus révisé pour le développement peut-il mieux mettre à profit les possibilités offertes par la migration, minimiser les aspects négatifs de la migration clandestine sur la mise en œuvre du Programme 2030 et mieux faire face aux causes profondes de la migration clandestine et des déplacements forcés?

Voir ci-dessus : traiter les causes profondes des déplacements.

5) Moyens de mise en œuvre: comment y parvenir?

---

Le principe d'universalité qui sous-tend le Programme 2030 exigera une approche différenciée de la collaboration avec les pays à tous les niveaux du développement. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle important dans la panoplie de financement global des pays qui en ont le plus besoin (en particulier les pays les moins avancés). L'UE et ses États membres devraient continuer à progresser vers la réalisation de leurs engagements. Néanmoins, dans tous les pays, notre coopération au développement devra prendre en compte d'autres sources de financement, notamment en trouvant des sources de financement (autres que l'aide publique au développement) pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Pour mettre en œuvre le Programme 2030, notre travail devrait en priorité consister à aider les pays à mobiliser leurs propres ressources (mobilisation des ressources domestiques), à fournir une aide au commerce et un financement mixte\* ainsi qu'à nouer des partenariats avec le secteur privé. Le programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme 2030, fournit un cadre pour nos efforts, y compris notre travail d'appui à l'instauration du cadre politique propice à un développement durable dans nos pays partenaires. La mise en œuvre du Programme 2030 et de l'accord de Paris sur le changement climatique conclu au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques devrait être étroitement coordonnée, étant donné les relations d'interdépendance étroites. L'engagement auprès des pays à revenu intermédiaire, en particulier les économies émergentes, sera important pour la mise en œuvre du Programme 2030, compte tenu du rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion des biens publics mondiaux, de ce qu'ils peuvent réaliser au niveau national en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable, et de l'exemple qu'ils peuvent donner à l'intérieur de leur région ainsi que de leur rôle dans les processus régionaux. Ici, les partenariats différenciés peuvent jouer un rôle important (il s'agit, par exemple, des différentes formes d'investissement politique, économique et financier ainsi que la coopération en matière de sciences, de technologie et d'innovation). Une attention particulière doit également être accordée aux pays les moins avancés, comme le reconnaît le programme d'action d'Addis-Abeba.

La mise en œuvre par l'UE du Programme 2030 permet d'améliorer la cohérence entre les différents domaines de l'action externe de l'Union et entre ceux-ci et d'autres politiques de l'UE (comme indiqué dans le traité de Lisbonne et dans l'[approche globale de l'UE à l'égard des conflits et des crises externes](#)). L'Union continuera de poursuivre la [cohérence des politiques au service du développement](#) en tant que contribution clé à l'effort collectif vers une cohérence politique plus large du développement durable. Dans son action extérieure, l'UE doit voir comment elle peut recourir, de manière cohérente, à l'ensemble des politiques, outils, instruments à sa disposition, en respectant le caractère intégré du Programme 2030.

\* Combinaison de subventions de l'UE et de capitaux propres d'autres sources de financement publiques et privées en vue de mobiliser des ressources supplémentaires.

5.1 De quelle manière les politiques de l'UE, et en particulier sa politique de développement, permettent-elles de mobiliser et de maximiser l'incidence de financements de plus en plus variés du développement durable, provenant notamment du secteur privé?

La réussite des ODD passe par la reconnaissance de la complémentarité des financements et leur bonne articulation. Pour les services d'eau et d'assainissement, il s'agit d'articuler 3 principales sources de financements, dites « 3T » : les taxes (qui constituent le budget national), les tarifs (facture d'eau payée par les ménages), et les transferts (financements d'aide publique au développement).

Dans ce contexte, la politique de développement de l'UE doit veiller à ne pas négliger le rôle essentiel et catalyseur de l'aide au développement, au sein du portefeuille plus large de financement du développement durable. Pour beaucoup de faible revenu, pays les moins avancés et les États fragiles, l'APD reste une ressource vitale pour le financement du développement. L'UE a la responsabilité de respecter ses engagements d'aide.

Pour stimuler le financement privé, l'UE peut soutenir des réformes pour favoriser un environnement institutionnel stable, soutenir les marchés locaux de capitaux et d'épargne – tout en s'assurant que ces acteurs privés concourent effectivement au développement durable et à la réalisation des droits de l'Homme.

La politique de l'UE peut également identifier le potentiel et la faisabilité de financements supplémentaires pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, complémentaires et non substitutifs à l'aide publique au développement, à travers l'extension des mécanismes déjà en place dans certains États membres, comme la taxe sur les transactions financières ou le 1% solidaire pour l'eau et l'assainissement, à l'image du 1% proposé par la loi Oudin-Santini en France.

5.2 Étant donné que la disponibilité d'autres sources de financement évolue et compte tenu des engagements de l'UE en matière d'aide publique au développement (par exemple, [conclusions du Conseil du 26 mai 2015 sur «Un nouveau partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable après 2015»](#), et notamment, les paragraphes 32 et 33), comment et dans quels domaines l'UE devrait-elle utiliser son aide publique au développement de manière stratégique et afin de maximiser son impact?

L'UE et ses Etats membres doivent atteindre les engagements individuels et collectifs à atteindre 0,7% du RNB affecté à l'APD.

L'APD de l'UE peut maximiser son impact en se concentrant sur des thèmes ayant un impact transversal. La réalisation de l'accès universel et durable à l'eau et à l'assainissement et la bonne gestion de l'eau sont une condition fondamentale pour le progrès dans d'autres domaines vitaux du cadre de l'Agenda 2030 (voir réponse 3.2). L'APD de l'UE devrait aussi se concentrer sur les secteurs où les progrès des OMD étaient particulièrement lents, par exemple l'assainissement et l'hygiène.

L'APD de l'UE pourrait être plus stratégiquement ciblée vers la lutte contre les inégalités dans l'accès aux services de base (tels que l'eau et de l'assainissement), pour les zones, les régions et les populations qui sont les plus en retard et plus difficiles à atteindre.

En plus de la question de l'amélioration du ciblage de l'aide-pays, il existe plusieurs domaines où l'aide de l'UE et ses États membres pourrait être rendue plus efficace conduisant à des résultats durables. Ceux-ci incluent :

- combler l'écart important entre les engagements pris et les fonds effectivement versés,
- fournir davantage d'aide sous forme de dons plutôt que de prêts,
- augmenter la part de l'aide affectée à l'assainissement,
- soutenir le renforcement de la gouvernance, l'environnement institutionnel et l'appui aux acteurs locaux,
- réduire la forte dépendance à l'aide-projet,
- optimiser l'utilisation des financements d'aide existants, en améliorant l'absorption des financements (pour cela il est nécessaire pour cela de mener de front les objectifs d'amélioration des décaissements au Nord - adapter l'approche de l'UE et des autres bailleurs aux contraintes des pays - et la capacité d'absorption des financements au Sud - renforcement des capacités administratives et techniques).

La politique de développement de l'UE peut maximiser son impact en appliquant les principes de l'efficacité de l'aide (développés lors des Conférences de Rome, Paris, Accra, Busan).

Dans le domaine de l'eau et l'assainissement, elle peut également maximiser l'impact de toutes les sources, du financement du développement durable, y compris domestique, l'aide et le secteur privé, par la promotion de comportements collaboratifs qui peuvent collectivement améliorer la performance du secteur à long terme et l'efficacité (cf Partenariat « Sanitation and Water for All » (SWA)).

### 5.3 Comment l'UE peut-elle mieux aider les pays partenaires à mobiliser leurs propres ressources en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable?

L'UE peut aider les pays partenaires à mobiliser les ressources domestiques en :

- Renforçant le développement économique local et national pour améliorer la prise en charge dans le pays des services d'eau et d'assainissement ; et en promouvant des projets intégrés associant accès à l'eau et à l'assainissement et développement économique local.
- Renforçant le rôle de veille citoyenne des acteurs de la société civile du Sud en les appuyant dans leur travail de collecte d'informations et de plaidoyer pour le suivi des engagements pris et la mobilisation des financements nationaux pour le secteur.
- Conduisant les secteurs à forte croissance à contribuer à l'effort national pour l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Encourageant l'augmentation de la fiscalité sur les sociétés, de manière juste et progressive, pour contribuer aux budgets nationaux et à l'investissement pour l'eau et l'assainissement.
- Luttant contre la corruption, l'évasion et la fraude fiscale.
- Accompagnant les partenaires des pays à revenu faible ou intermédiaire à identifier et mettre en œuvre des mécanismes de financement innovants et de nouvelles sources de financement additionnelles (sous forme d'impôts et prélèvements, d'obligations financières, de taxes, d'engagements financiers volontaires...).

### 5.4 Étant donné l'importance des pays à revenu intermédiaire dans la mise en œuvre du Programme 2030, quelles formes pourraient prendre les partenariats différenciés?

Les pays à revenu intermédiaire ne doivent pas être considérés comme un groupe homogène, puisque chaque pays a des défis spécifiques de développement. Par ailleurs, dans les pays à revenu intermédiaires, des inégalités très fortes existent. La répartition de l'aide ne doit donc pas seulement être fondée sur la seule situation du revenu, la décision doit également être fondée sur les inégalités et les vulnérabilités des populations.

En outre, Dans de nombreux pays, l'obstacle principal à l'accès universel à l'eau et à l'assainissement est le manque de financements au niveau local. L'UE pourrait proposer des mécanismes de financements locaux et promouvoir la solidarité décentralisée entre collectivités locales.

5.5 Au vu de l'expérience acquise jusqu'à présent en tenant compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques de l'UE qui sont susceptibles de toucher les pays en développement (par exemple, [Cohérence des politiques au service du développement: Rapport 2015 de l'UE](#)), de quelle manière l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour parvenir à la cohérence des politiques au service du développement, en tant que contribution majeure à l'effort collectif déployé en vue de la cohérence des politiques en faveur du développement durable? Comment pouvons-nous faire en sorte que les politiques menées dans les pays en développement et à l'échelon international contribuent de façon cohérente aux priorités de développement durable?

Dans le domaine de l'eau, il est nécessaire qu'il y ait une grande cohérence entre la coopération au développement de l'UE sur l'eau et de l'action extérieure de l'UE sur les droits de l'homme, la coopération transfrontalière, l'environnement, le changement climatique, les industries (notamment extractives). L'UE peut renforcer la cohérence de la gestion des ressources en eau en favorisant la production et la consommation responsables, la protection des consommateurs et la mise en place de politiques environnementales. Les politiques de l'UE dans les domaines du développement, du commerce et de la protection de l'environnement doivent assurer la responsabilité du secteur privé en ce qui concerne ses impacts sur l'eau (y compris dans les chaînes d'approvisionnement), en améliorant l'efficacité de l'eau, la gestion des polluants, et le traitement des eaux usées. Les entreprises devraient également être encouragées à investir dans les économies d'eau et des mesures de recyclage des eaux usées.

## 6) Les acteurs: réussir ensemble

---

Une caractéristique importante du nouveau Programme est que tous les gouvernements des pays développés et en développement devront travailler avec un large éventail de parties prenantes (y compris le secteur privé, la société civile et les institutions de recherche) pour améliorer la transparence et l'inclusivité de la prise de décision, de la planification, de la prestation de services et du suivi, et pour garantir la synergie et la complémentarité.

L'UE doit continuer de travailler en collaboration avec les autres et contribuer à une approche coordonnée. Le programme d'action d'Addis-Abeba met au centre les plans nationaux de mise en œuvre (y compris des cadres politiques et financiers associés). Afin de maximiser son impact, la politique de développement de l'UE devrait s'appuyer sur une stratégie globale pour chaque pays, qui correspond également au contexte spécifique de chacun d'entre eux.

La mise en œuvre du Programme 2030 par nos pays partenaires guidera notre engagement global et notre dialogue avec eux en matière de coopération au développement et permettra de donner forme au soutien que nous apporterons à leurs efforts nationaux. L'Union doit également aider les pays partenaires à mettre en place les cadres politiques indispensables qui favoriseront l'éradication de la pauvreté, la résolution des problèmes du développement durable et le renforcement de la cohérence politique.

Il est nécessaire de mettre à nouveau l'accent sur la qualité de la coopération au développement, notamment les engagements existants en matière d'efficacité de l'aide et du développement pris à Paris, Accra et Busan\*, et grâce à la collaboration avec le [partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#).

Une politique de développement actualisée de l'UE devrait également fournir une vision commune qui guide l'action de l'Union et des États membres en matière de coopération au développement, en avançant des propositions sur la façon d'intensifier encore la coordination, la complémentarité et la cohérence entre l'Union et les États membres. Le renforcement de la [programmation conjointe](#) en constituera un élément important. L'amélioration de la répartition des tâches entre l'Union et ses États membres afin de réduire la fragmentation de l'aide contribuera également à accroître l'efficacité de l'aide au développement.

\* Voir la [déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le programme d'action d'Accra](#) et le [partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement](#)

## 6.1 De quelle manière l'UE devrait-elle consolider ses partenariats avec la société civile, les fondations, le monde des entreprises, les parlements et collectivités locales et les universités afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 (y compris le programme d'action complet d'Addis-Abeba) et l'accord de Paris sur le changement climatique?

Si les Etats sont les premiers responsables de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, la mobilisation de tous les acteurs sera cruciale pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

Dans le domaine de l'eau et l'assainissement, l'UE peut faire davantage pour renforcer ses partenariats avec les autorités nationales et locales des pays en développement et les acteurs non-étatiques :

- Encourager et soutenir la décentralisation du secteur de l'eau et de l'assainissement, accompagnée d'un transfert effectif de moyens humains, administratifs, techniques et financiers, et d'un renforcement des compétences des acteurs locaux.
- Harmoniser et aligner les financements derrière le budget du gouvernement, les plans et les systèmes nationaux et locaux.
- Fournir un soutien aux organisations et institutions qui peuvent construire ou renforcer les capacités des gouvernements locaux.
- L'UE pourrait renforcer les appels à proposition ouverts aux acteurs non-étatiques et autorités locales, et autres moyens permettent de favoriser la collaboration entre ces acteurs et l'UE.
- Communiquer de façon pro-active envers les acteurs, y compris autorités locales et acteurs non-étatiques, sur les financements des accessibles.
- Renforcer les initiatives collaboratives existantes telles que l'Initiative Européenne pour l'Eau (EUWI), qui rassemble l'UE, les Etats et les acteurs non-étatiques, mais qui est actuellement en perte de vitesse du fait d'une absence de priorisation, d'un manque d'animation et des faibles moyens qui y sont alloués. Les intergroupes thématiques sur les sujets de politique extérieure européenne, existants au sein du Parlement européen et ouverts aux acteurs non-étatiques, pourraient aussi être favorisés.
- Encourager la participation de la société civile dans la mise en œuvre, le suivi, et l'examen à tous les niveaux pour atteindre l'ambition de l'Agenda 2030. L'UE doit assurer un environnement propice à l'implication des organisations de la société civile, au niveau de l'UE et dans les pays en développement.
- Communiquer largement sur les enjeux liés à l'Agenda 2030 pour sensibiliser toutes les parties prenantes, y compris non-étatiques à l'Agenda 2030 et au rôle de chacun pour sa mise en œuvre.

## 6.2 De quelle façon l'UE peut-elle promouvoir les investissements du secteur privé en faveur du développement durable?

Rappelons tout d'abord que les États ont la responsabilité première de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les entreprises n'ont pas pour vocation la défense de l'intérêt général dont l'Etat est le garant.

Le rôle attribué par les bailleurs, comme l'UE, au secteur privé dans le développement doit être considéré attentivement :

- S'assurer que les opérations contribuent effectivement au développement et respectent les droits de l'homme et l'environnement.
- S'assurer que l'autorité publique est en charge de gérer le fonctionnement effectif des mécanismes de régulations et d'encadrement du secteur privé (dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement, les autorités locales sont garantes du service public de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire : elles ont la charge d'assurer une fonction de contrôle et de régulation face à la multiplicité des acteurs du secteur, publics et privés).
- La promotion ou le soutien aux investissements du secteur privé par l'UE doit s'accompagner de mesures contraignantes en matière de responsabilité sociale, environnementale et fiscale.
- Les processus doivent être transparents avec des critères clairs de redevabilité et de recours et des mécanismes de contrôle.
- Une véritable concertation locale (impliquant l'Etat, les autorités locales, les citoyens, le secteur privé) est un préalable indispensable à la mise en place de partenariats avec le secteur privé pour les projets de développement.

Enfin, l'UE doit veiller à ce que les instruments du secteur privé ne conduisent pas à la résurgence de pratiques d'aide liée. La politique de développement ne doit en aucun cas être guidée par des motivations commerciales ou l'intérêt de l'UE et de ses Etats membres à utiliser l'APD pour soutenir leur propre secteur privé.

### 6.3 De quelle manière l'UE peut-elle renforcer ses relations en matière de développement durable avec les autres pays, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les nouveaux donateurs et le système des Nations unies?

L'UE pourrait soutenir et défendre la nécessité d'une commission intergouvernementale « Eau » au niveau de l'ONU qui assurerait le soutien politique et le suivi de l'ODD 6 et d'autres objectifs liés à l'eau, comme proposé par un certain nombre de pays européens. Ce mécanisme devrait intégrer un mode de participation de la société civile.

De la même manière, au niveau de l'UE, un mécanisme de concertation rassemblant toutes les parties prenantes permettrait des discussions autour des politiques internes et extérieures sur les questions liées à l'eau, dans le cadre d'un agenda de développement durable, d'environnement et de changement climatique. Cela peut se traduire par le renforcement de l'Initiative Européenne pour l'Eau.

### 6.4 Comment l'UE peut-elle aider au mieux les pays partenaires à élaborer des plans nationaux complets et inclusifs pour la mise en œuvre du Programme 2030?

Les ODD ne seront atteints que s'ils sont intégrés dans la planification nationale. L'UE peut soutenir les pays partenaires dans ces efforts en veillant à ce qu'aucun pays avec un plan national crédible pour atteindre les ODD n'échoue par manque de financement.

En tant que donateur, l'UE doit être active dans les mécanismes nationaux : le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux pour développer, contrôler et réglementer les services Eau et Assainissement ; participer activement aux examens conjoints du secteur ; renforcer le leadership du gouvernement sur le processus de planification du secteur. L'alignement avec les objectifs et systèmes nationaux et locaux fait partie des principes de l'efficacité de l'aide.

L'UE devrait en outre soutenir les initiatives visant à renforcer la participation inclusive et transparente de toutes les parties prenantes dans l'élaboration des plans nationaux. Le service public de l'eau sera renforcé si une véritable concertation entre l'État, les autorités publiques locales, les associations d'usagers et les professionnels, existe. L'accent doit être mis sur l'implication effective des citoyens, et notamment des femmes, dans les processus de décision, à travers l'élaboration de critères de transparence, d'information et de participation citoyenne. L'indicateur 6.b.1 de l'ODD est d'ailleurs centré sur la participation : « Pourcentage d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement ». Par la suite, la mise en œuvre des plans nationaux et le suivi-évaluation devront également être participatifs.

6.5 Quelles sont les meilleures façons de renforcer et d'améliorer la cohérence, la complémentarité et la coordination entre l'UE et les États membres dans leur soutien pour aider les pays partenaires à éliminer la pauvreté et assurer un développement durable?

L'UE doit appliquer les principes de l'efficacité de l'aide ; l'alignement et l'harmonisation notamment. Pour une meilleure coordination et pour réaliser des économies d'échelles, l'UE et ses États membres peuvent développer des politiques de co-financement et de reconnaissance mutuelle des procédures qui permettent de simplifier l'instruction des programmes.

La coordination peut également être favorisée au travers d'un mécanisme de concertation au sein de l'UE rassemblant les États membres et toutes les parties prenantes.

La cohérence concerne également la nécessité d'une meilleure coordination entre la réponse aux urgences (crises humanitaires), la sortie de crise, et le développement.

6.6 Comment peut-on rendre la coopération de l'UE en matière de développement aussi efficace que possible et comment pouvons-nous collaborer avec l'ensemble des partenaires pour y parvenir?

Voir réponses ci-dessus (notamment : appliquer les principes d'efficacité de l'aide ; dans le domaine de l'eau et l'assainissement, appliquer les 4 comportements collaboratifs développés par SWA)

6.7 Quels progrès supplémentaires resterait-il à faire dans la programmation conjointe de l'UE, et de quelle manière cette expérience pourrait-elle être reliée à d'autres actions conjointes de l'Union à l'appui de la mise en œuvre par les pays du Programme 2030?

/

## 7) Assurer le suivi des progrès accomplis

---

L'UE devra contribuer au processus global de suivi et d'examen du Programme 2030. Un suivi des progrès réalisés de façon systématique et transparente est essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030. L'UE contribue activement à la mise en place d'un système de suivi des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Présenter les résultats et les retombées de ses efforts et promouvoir la transparence seront des priorités importantes de la politique de l'UE en matière de développement, dans le cadre d'une démarche plus large visant à renforcer la responsabilité, le suivi et l'examen à tous les niveaux.

7.1 De quelle manière l'UE peut-elle renforcer sa propre utilisation des preuves et de l'analyse, notamment dans le domaine du développement, qui seront prises en compte dans le rapport régulier sur les objectifs de développement durable qu'elle fait aux Nations unies?

L'UE peut renforcer son propre suivi en s'assurant de la désagrégation des données. Les données doivent être ventilées par « revenu, sexe, âge, race, origine ethnique, statut migratoire, handicap, situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national » (tel que spécifié dans la cible 17.18 de l'Agenda 2030).

En outre, dans le domaine de l'eau et l'assainissement, l'UE doit prendre en compte les différentes modalités d'accès, sur la base d'une « échelle d'accès » avec des indicateurs qui reflètent le niveau de service : de base, géré en toute sécurité, à la maison et hors maison (écoles, établissements de santé).

Enfin, pour assurer un accès équitable pour tous il est très important de ne pas oublier le critère du droit à l'eau et l'assainissement de l'accès abordable aux services d'eau et d'assainissement (« affordability »), critère qui est présent dans la cible 6.1 mais est absent de l'indicateur retenu.

7.2 De quelle manière l'UE permet-elle de garantir la responsabilité de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris le secteur privé? Comment peut-elle encourager tous les acteurs à adopter une approche solide du suivi et de l'examen du Programme 2030?

Les institutions de l'UE et les États-membres peuvent encourager une approche solide et robuste pour le suivi de l'Agenda 2030 :

À tous les niveaux :

- S'assurer que le suivi et les processus d'examen sont inclusifs, transparents et participatifs et offrent des espaces renforçant la capacité de la société civile et les parties prenantes à tenir les gouvernements responsables de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
- Assurer le suivi des cibles Eau et Assainissement à l'aune des critères des Droits de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement

Au niveau mondial :

- L'UE pourrait soutenir et défendre la nécessité d'une commission intergouvernementale « Eau » au niveau de l'ONU qui assurerait le soutien politique et le suivi de l'ODD 6 et d'autres objectifs liés à l'eau ;
- S'engager dans les processus de suivi à haut niveau (et notamment encourager soumettre des revues régulières au processus d'examen volontaire du HLPF) ;

Au niveau régional :

- À l'aide des plates-formes régionales et thématiques existantes, coordonner le partage, favoriser la connaissance, l'examen par les pairs et l'apprentissage réciproque autour de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Au niveau national :

- S'assurer que les examens nationaux ont lieu régulièrement (au moins tous les deux ans), conformément aux plans nationaux de développement durable existants et d'en tirer des données adéquates et les connaissances des différentes parties prenantes ;
- Veiller à ce que tous les intervenants comprennent et appliquent les définitions et les normes nationales en vigueur, et que la collecte des données permette de surveiller à la fois les normes nationales et la surveillance internationale des progrès accomplis vers les ODD.

### 7.3 De quelle manière la coopération au développement de l'UE devrait-elle tenir compte des rapports réguliers sur les progrès accomplis par les pays partenaires en vue d'atteindre les objectifs du Programme 2030?

Les rapports réguliers sur les progrès des pays partenaires seront l'occasion pour les citoyens, les gouvernements des pays partenaires, l'UE et d'autres partenaires de développement d'identifier les domaines thématiques, les régions ou les populations, pour lesquels les inégalités persistent. Dans l'esprit de « Ne laisser personne derrière », l'aide extérieure de l'UE devrait continuer à donner la priorité à des pays qui sont les plus éloignés de la réalisation des ODD. Les examens nationaux doivent permettre aux partenariats de s'adapter et de réorienter l'aide si besoin.

## Contact

EuropeAid-CONSENSUS-CONSULTATION@ec.europa.eu

---